



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05 / 03 / 2024

Dossier complet le : 12 / 03 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-0645

## 1 Intitulé du projet

Aménagement d'un lotissement d'habitations au lieu-dit La Joyau sur la commune de Fort-de-France, sur la parcelle cadastrée R849

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SOAME

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

3 4 7 9 1 0 7 6 2 0 0 0 3 3

SA

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

GAUVIN

Nicolas

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41 a)	Création aire de stationnement ouverte au public

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend:

- Une phase de démolition de 4 constructions individuelles
- Une phase de construction incluant:
  - \* La réalisation d'une voirie incluant 14 places de stationnement public
  - \* Un lotissement de 18 lotissements pour des constructions individuelles
  - \* 2 lots dédiés au logement collectif (62 logements et 78 places privatisées)
  - \* 1 lot pour l'aménagement d'un espace vert
  - \* 2 lots pour l'installation de bassin de rétention collectant les eaux pluviales de l'ensemble des aménagements de la parcelle

Le lotissement sera raccordé au tout à l'égout.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- la viabilisation de la zone
- Le relogement en accession des ménages issus des RHI
- la construction de logements sociaux en collectif

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

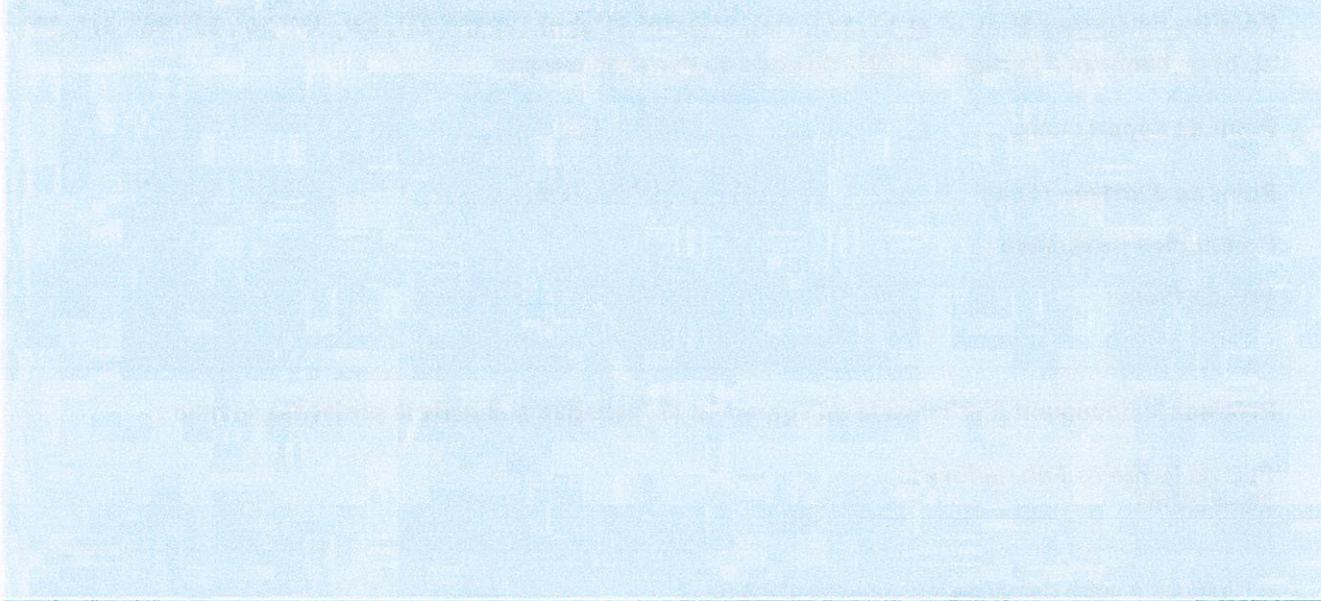
#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Réalisation de l'ensemble des réseaux et des voies permettant de desservir le lotissement



#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

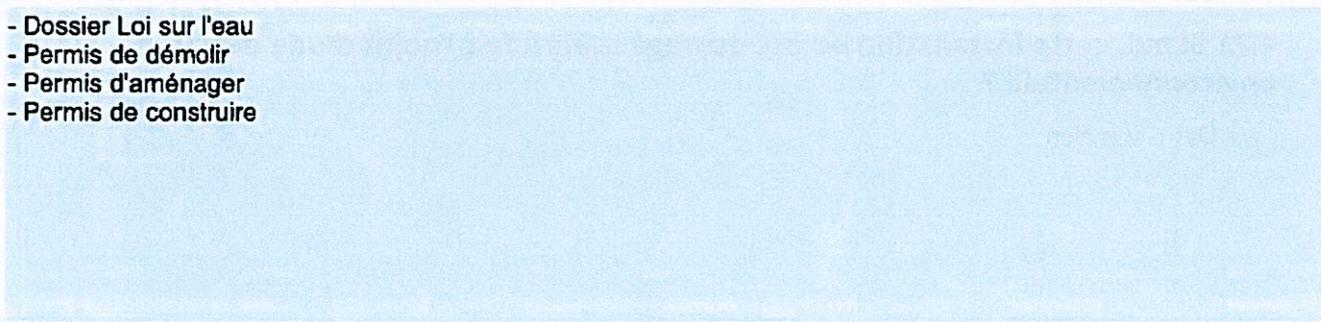
La création du lotissement engendrera un nouveau flux de véhicules au niveau du rond-point de la MFME sans perturbation du flux actuel.



### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier Loi sur l'eau
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Permis de construire



#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de l'assiette du projet	19 927 m <sup>2</sup>
Superficie des lots d'habitation individuelle	variant entre 300m <sup>2</sup> et 498.97 m <sup>2</sup>
Superficie des lots d'habitat collectif	variant entre 1504.19m <sup>2</sup> et 4274,05m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : La JOYAU

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : 9 7 2 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>(1)</sup>

Long. : 6 1 ° 0 1 ' 5 8 " 0 Lat. : 1 4 ° 3 8 ' 3 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

##### Communes traversées :

Fort-de-France

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la ville de Fort-de-France  
Zone UGm1

<sup>(1)</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Blank area for project description and authorization details.

**5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Séisme - Mouvement de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty text area for providing an answer to question 7]

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

*i* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Permis d'aménager	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GAUVIN

Prénom Nicolas

Qualité du signataire Directeur Général Délégué

A Fort-de-France

Fait le 04/03/2024



Signature du (des) demandeur(s)



DIRECTION GENERALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
PLAN DE SITUATION

Département :  
MARTINIQUE

Commune :  
FORT DE FRANCE

Section : R  
Feuille : 000 R 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 26/12/2019  
(fuseau horaire de Paris)

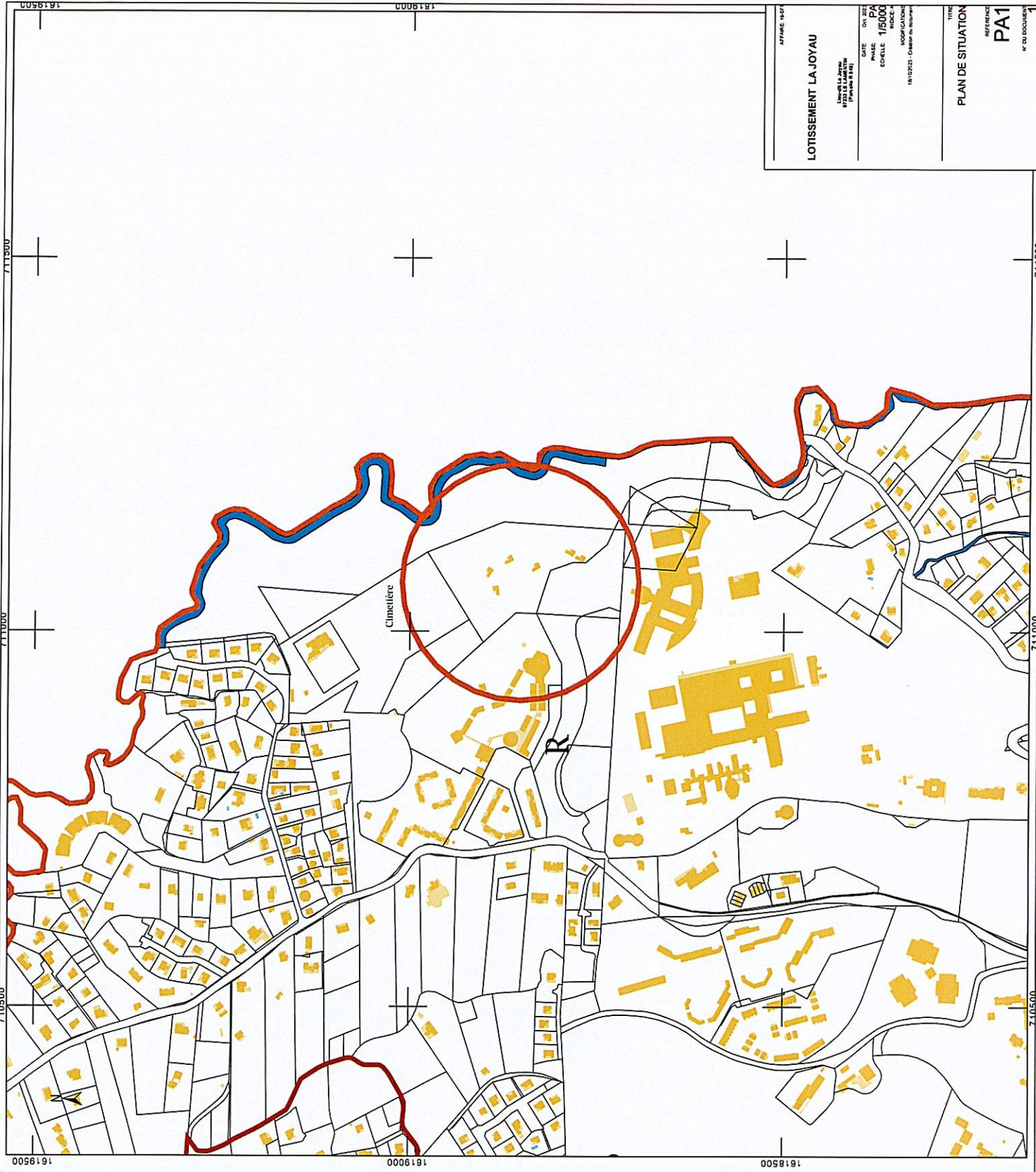
Coordonnées en projection : MART38UTM20

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
SDIF De la Martinique  
Hôtel des Finances Route de Cluny  
SCHOELCHER 97261  
97261 FORT DE FRANCE CEDEX  
tel. 0596595576 -fax 0596597136  
cdf.fort-de-france@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

[cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics



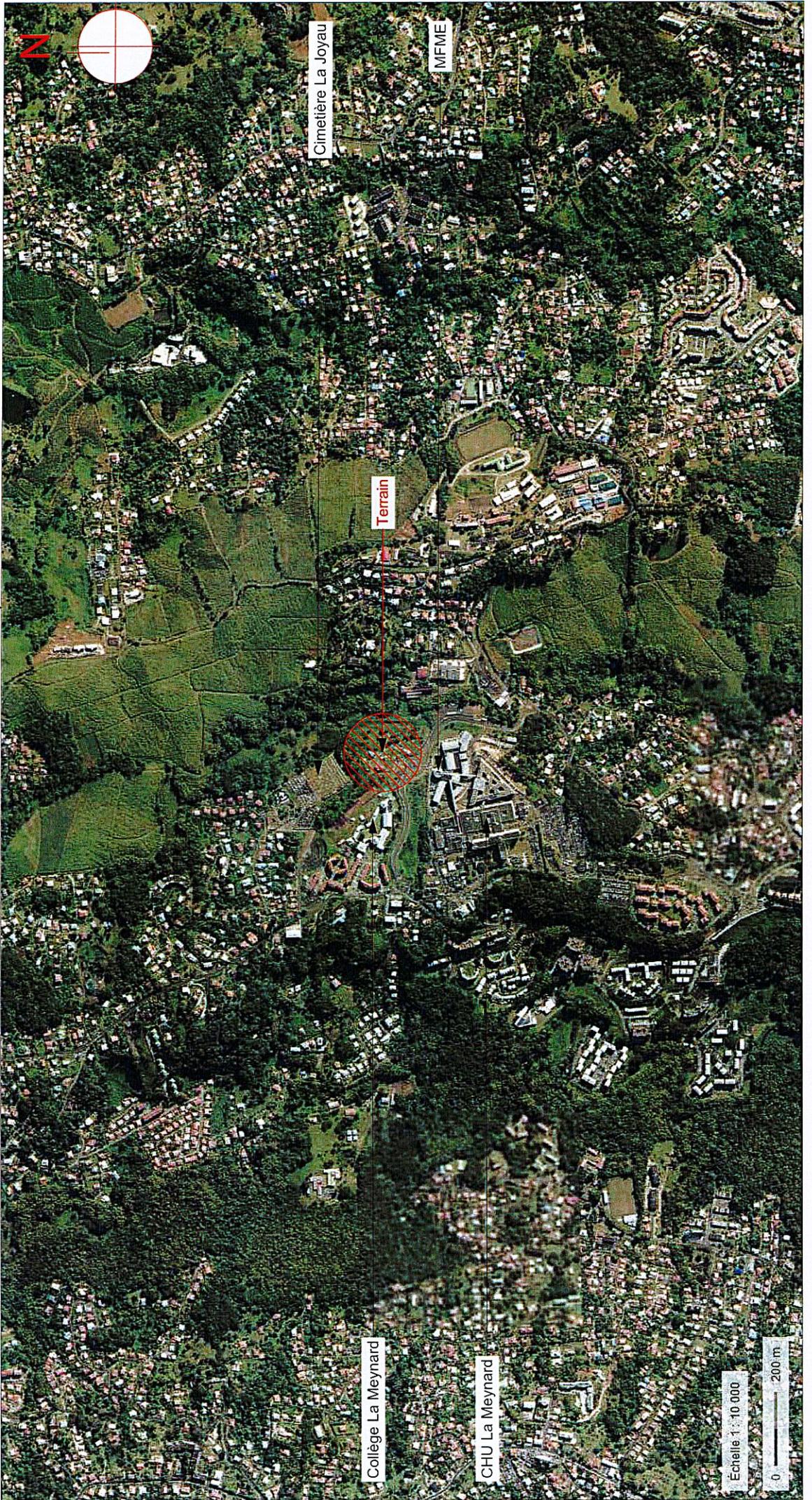
AFFAIRE: 1907

LOTISSEMENT LA JOYAU

DATE: 01/12/2019  
PHASE: PA  
Echelle: 1/5000  
PROJET: 1  
MISE A JOUR: 18/11/2023 - Ouvre en situation

TITRE:  
PLAN DE SITUATION

REFERENCE:  
PA1  
N° DU DOCUMENT: 1



0 — 200 m

Echelle 1 : 10 000

CHU La Meynard

Collège La Meynard

Cimetière La Joyau

MFVME

Terrain



PROJET : LOTISSEMENT LA JOYAU  
 DATE : 02/2023  
 PLAN : PA  
 ÉCHELLE : 1/10000  
 MODALITÉ : INDIC A  
 N° DE DOSSIER : 16/00003 - CHAMP DE MANÈGE

**BUREAU D'ÉTUDE TECH. ET ÉNERGÉTIQUES**  
**CETE Ingénierie**  
 Résidence Mome Vanille  
 Bât. Ecole II  
 97200 FORT DE FRANCE  
 Tél. : 0596 60 99 17 - Fax : 0596 63 77 29  
 N° national : S19186  
 Ordre des Architectes  
 Conseil régional de la Martinique

**LUDOVIC BRIGITTE LB ARCHITECTE**  
 N° ordre des Architectes : S19186  
 210 Av. du Docteur Maurice Monrose - Cille Dillon  
 97200 FORT DE FRANCE  
 Tél. : 0596 73 54 15  
 ludovic.brigitte@lb-architecte.com

**MAÎTRISE D'ŒUVRE**  
**SOAME**  
 63 rue Victor Sévère  
 2ème étage Cour Perron  
 97200 FORT DE FRANCE

MAÎTRISE D'OUVRAGE



**SOAME**  
63 rue Victor Sévère  
2ème étage Cour Perrinon  
97200 FORT DE FRANCE

**MAITRISE D'OEUVRE**



**LUDOVIC BRIGITTE LB ARCHITECTE**  
N° ordre des Architectes: S19186  
210 Av. du Docteur Maurice Monrose - Cité Dillon  
97200 FORT DE FRANCE  
Tél.: 0596 73 54 15  
ludovic.brigitte@lb-architecte.com



**BUREAU D'ETUDE TECH. ET ENERGETIQUES**  
**CETE Ingénierie**  
Résidence Morne Vannier  
Bât. Eole II  
97200 FORT DE FRANCE  
Tél.: 0596 60 99 17 - Fax: 0596 63 77 29

PA 2  
Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu

N° national : S19186  
Ordre des Architectes  
Conseil régional de la Martinique

AFFAIRE: 19-077

**LOTISSEMENT LA JOYAU**

Lieu-dit La Joyau  
97232 LE LAMENTIN  
(Parcelle R 849)

DATE: Oct. 2023  
PHASE: PA  
ECHELLE: -  
INDICE: A  
MODIFICATIONS:  
16/10/2023 - Création du document

TITRE

NOTICE TERRAIN ET PROJET

REFERENCE

**PA2**

N° DU DOCUMENT  
**3**

## SOMMAIRE

<b>1. Présentation de l'étude .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Etat initial du terrain .....</b>	<b>2</b>
2.1. Le milieu naturel .....	2
2.2. Equipements et fonctions urbaines.....	3
2.3. Situation au regard des documents d'urbanisme.....	3
<b>3. Présentation du projet.....</b>	<b>4</b>
3.1. Programme des travaux.....	4
3.2. Principe d'aménagement.....	4

## 1. Présentation de l'étude

Le terrain se situe en bordure de la rue La Meynard, sur la commune de Fort de France. Il est bordé à l'est par la distillerie La Favorite, à l'ouest par le collège La Meynard, au sud par la Maison de la femme, de la mère et de l'enfant (MFME) et au nord par le cimetière de la Joyau.

La zone, objet de la présente étude, se trouve à proximité des principaux équipements de santé de la collectivité de la Martinique que sont le Centre Hospitalier et Universitaire de Fort de France (CHUM) et la Maison de la femme de la mère et de l'enfant (MFME).

C'est afin de répondre à un besoin de se loger à proximité des équipements de santé et de restructurer une zone marquée par l'édification d'habitats spontanés que le site a été retenu.

Son emplacement en fait un enjeu à forte potentialité.

## 2. Etat initial du terrain

### 2.1. Le milieu naturel

Le terrain se trouve à l'intérieur des terres mais à proximité de nombreux équipements structurants de la collectivité de la Martinique (équipements de santé, d'enseignement, zones d'activités,...). Le terrain est en pente et présente une déclivité descendante d'ouest vers l'est.

La zone est équipée d'un chemin bétonné qui dessert trois habitations érigées de manière spontanées.

#### 2.1.1. Limites

- ✓ A l'Est : l'Habitation et la distillerie La Favorite
- ✓ A l'Ouest : le collège La Meynard
- ✓ Au Sud : la Maison de la femme, de la mère et de l'enfant
- ✓ Au nord : le cimetière La Joyau

#### 2.1.2. Topographie

Les courbes de niveau s'orientent selon un axe Est / Ouest. Dans sa partie Ouest, les courbes de niveau sont plus espacées et traduisent une déclivité douce. A l'Est, les courbes sont plus resserrées et prononcées.

Le terrain s'étage entre les côtes 114 NGM et 100 NGM.

Le terrain s'étire sur une longueur de 253 mètres et une largeur de 159 mètres avec une pente de :

- ✓ 6% depuis le Nord-Ouest vers le point culminant du site
- ✓ 15% depuis l'Est vers le point culminant du site

#### 2.1.3. Végétation

La surface d'espaces verts aménagée est quasiment inexistante sur le site à l'état actuel. Seule les terres occupées par les habitations disposent de quelques arbres comme des cocotiers, bananiers.

La majorité des zones végétales du site peut être considérée comme étant spontanée.

#### 2.1.4. Perception du site

Le site est perceptible depuis le giratoire de la Maison de la Femme et de la Mère et de l'Enfant (MFME). Il se trouve en contre-haut du giratoire. Le site domine ses alentours

### 2.1.5. Structure foncière

Le terrain, répertorié au cadastre suivant la section R numéro 849, possède une superficie de 19 927,00 m<sup>2</sup>.

## 2.2. Equipements et fonctions urbaines

### 2.2.1. Réseau routier

La desserte s'effectue à partir de la voie communale La Meynard, reliant les routes départementales D13 et D13a, et qui dessert la Maison de la mère, de la femme et de l'enfant (MFME).

### 2.2.2. Transports collectifs

Le quartier est largement desservi par les transports en commun de la CACEM qui relie le centre-ville de Fort de France en une trentaine de minutes.

### 2.2.3. Les réseaux

#### Adduction en eau potable

L'ensemble du site est desservi par un réseau d'eau. Le développement du quartier n'entraîne pas de difficulté d'approvisionnement en eau potable. Tout le terrain peut être directement alimenté par le réseau public.

#### Assainissement

Le quartier est raccordé au tout-à-l'égout mis en place par la ville.

#### Eaux pluviales

Le quartier est pourvu des équipements de récupération des eaux pluviales. Le réseau se déverse dans la rivière Jambette qui se situe en contrebas du quartier.

#### EDF

Le périmètre de l'étude est couvert par un réseau aérien basse tension

#### Superstructures

Le quartier constitue un environnement attrayant avec les équipements à proximité. Compte tenu de l'augmentation du flux (personnes et automobiles), la collectivité a réalisé des giratoires qui facilitent la liaison entre les différents équipements et qui désenclavent le quartier.

## 2.3. Situation au regard des documents d'urbanisme

Le terrain se trouve dans la zone du PLU de la ville de Fort-de-France et plus précisément dans le sous-secteur UGm1.

La zone UG correspond à une zone à vocation dominante résidentielle qui compose la très grande majorité des espaces urbanisés de la commune. Cette zone est découpée en secteurs et sous-secteurs en fonction de la morphologie urbaine et des capacités de mutation souhaitées par la commune.

La zone UG comprend 3 secteurs donc le secteur UGm regroupant des tissus urbains composés majoritairement d'un habitat intermédiaire, de groupé et de petits collectifs situés en dehors des espaces de centre-bourg. Ce secteur comporte deux sous-secteurs UGm1 et UGm2 en fonction des densités (emprise au sol et hauteurs différent)

### **3. Présentation du projet**

#### **3.1. Programme des travaux**

Le terrain est divisé en lots destinés à la construction individuelle et à la construction d'immeubles collectifs. La surface des lots vont de 300,00 à 6 326,73 m<sup>2</sup>.

##### **3.1.1. Principe de circulation**

L'accès se fera via l'une des branches du rond-point de la voie communale de La Meynard. Le tracé de la voie suit le chemin bétonné existant et dessert les parcelles de part et d'autre. Une boucle de circulation permettra de fluidifier de trafic.

La circulation est morcelable en quatre zones :

La 1<sup>ère</sup> correspond à l'entrée du projet avec une circulation à double et des voies piétonnes de part et d'autre de la chaussée. Cette voie, en pente ascendante du sud vers le nord, aura une emprise de 9,50 mètres.

La 2<sup>ème</sup> correspond au niveau le plus haut de la route avec une circulation à double sens, un stationnement en bataille, 2 circulations piétonnes. Cette voie, en pente descendante d'ouest vers l'est, aura une emprise de 15 mètres.

La 3<sup>ème</sup> zone correspond à la voie centrale du lotissement avec une circulation à sens unique, un stationnement en créneau, 2 circulation piétonnes. Cette voie en pente descendante du nord vers le sud, aura une emprise de 8,00 mètres.

La 4<sup>ème</sup> zone correspond à une boucle permettant de faire le tour du lotissement. Cette voie ascendante du sud vers le nord possède une chaussée qui varient entre 3,50 et 5,00 mètres.

En fond de lotissement, une aire de retournement sera réalisée et dimensionnée pour les manœuvres des engins de forts gabarits.

##### **3.1.2. Voie carrossable et piétonne**

La voie carrossable sera constituée d'une chaussée tantôt de 7,00 mètres pour les zones à circulation en double sens, tantôt de 3,50 mètres pour les zones à circulation en sens unique.

Deux axes piétons seront aménagés de part d'autre de la voie. La bande piétonne principale aura une largeur de 1,50 mètres et la bande piétonne secondaire aura une largeur de 1,00 mètre. Cette dernière bande est créée comme un espace tampon entre la voirie et les parcelles de manière à protéger les piétons sortant des propriétés privées et à ne pas se retrouver directement dans la rue.

##### **3.1.3. Parking**

Des places de stationnement seront aménagées hors de la chaussée.

La 2<sup>ème</sup> zone possède 8 places disposées en bataille et la 3<sup>ème</sup> zone possède 6 places disposées en créneau.

##### **3.1.4. Espaces vert**

Un espace collectif sera planté et agrémenté à l'entrée du lotissement.

Des plantations seront réalisées au niveau des emprises des parkings du lotissement.

#### **3.2. Principe d'aménagement**

Les infrastructures et les réseaux ont été conçus en tenant compte de l'environnement naturel du secteur ainsi que des perspectives d'urbanisation.

**3.2.1. Eaux pluviales**

Un réseau intérieur au lotissement se crée et raccorde sur les 2 bassins de rétention qui seront créés. Chaque parcelle disposera d'un regard branché sur le réseau principal. Ce réseau collectera aussi les eaux de surface.

**3.2.2. Eaux usées**

Un réseau intérieur au lotissement se crée et raccorde sur le réseau existant qui arrive depuis le nord du projet (entre le cimetière et le collège) et le contourne vers l'est. Chaque parcelle disposera d'un regard branché sur le réseau principal

**3.2.3. Alimentation en eau potable**

Un réseau principal sera créé et raccorde sur l'existant. Chaque parcelle disposera de son compteur.

**3.2.4. Protection incendie**

Un poteau incendie sera mis en place au centre du lotissement.

**3.2.5. Electricité**

Un poste de transformation sera créé. La capacité de ce poste permettra la desserte de l'ensemble du projet. Le réseau d'acheminement depuis le poste se fera en enterré vers chaque parcelle.

**3.2.6. Téléphone**

La capacité du réseau TELECOM permettra la desserte de l'ensemble du projet. Chaque parcelle disposera de son attente.

**3.2.7. Eclairage public**

Le réseau d'éclairage public sera constitué de candélabres de 6,00 m munis de lampes LED basse consommation.

L'alimentation des candélabres se fera depuis l'armoire de commande dans le poste de transformation par l'intermédiaire de câbles isolés sous fourreaux.

Tous les équipements seront mis à la terre par des piquets individuels et un câble cuivre général posé en pleine terre.

L'ensemble des installations seront conformes aux normes en vigueur et recevront l'aval du CONSUEL et autres autorités compétentes.

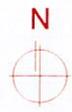
**3.2.8. Collecte des ordures ménagères**

L'emprise des voiries projetées sera suffisante pour permettre le passage et les manœuvres des camions bennes communaux chargés de la collecte des ordures ménagères.

Le fond de lotissement sera aménagée d'une aire de retournement également dimensionnée à cet effet.







Construction à démolir

Construction à démolir

Construction conservée

Construction à démolir

Construction à démolir

PA6

PA7

MAITRISE D'OUVRAG



SOAIME  
83 rue Victor Segalen  
Zième étage Cour Pierre  
97200 FORT DE FRANCE

MAITRISE D'OEUVR



LUDOVIC BRIGITTE LE ARCHITECTE  
N° 0778 des Architectes 51911  
210 Av. du Docteur MAURICE MONTEAU, CS 20 214  
97200 FORT DE FRANCE  
Tel : 0596 73 54 11  
ludovic.brigitte@architecte.01



BUREAU D'ETUDE TECH ET ENERGÉTIQUE  
CETE Ingénieur  
Résidence Mimie Yvane  
B.M. Evre  
97200 FORT DE FRANCE  
Tel : 0596 92 99 17 - Fax : 0596 83 77 11

N° national : 519106  
Ordre des Architectes  
Conseil régional de la Martinique

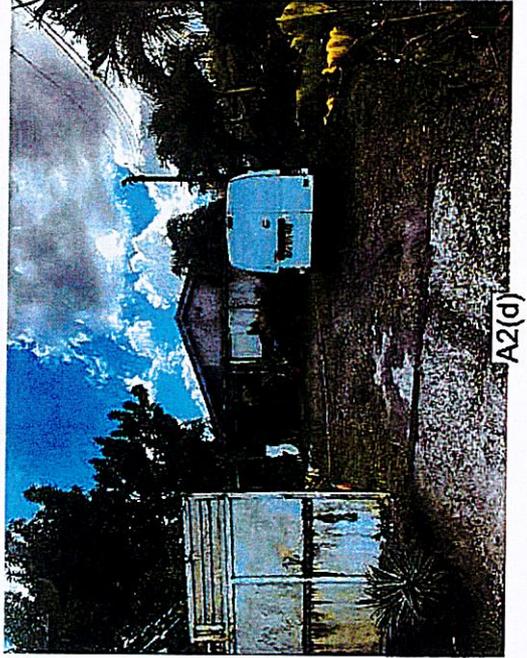
LOTISSEMENT LA JOYAU

Échelle	1:500
Date	2011
Projet	PA
Client	SOAIME
Architecte	L. Brigitte Le Architecte
Ingénieur	CETE

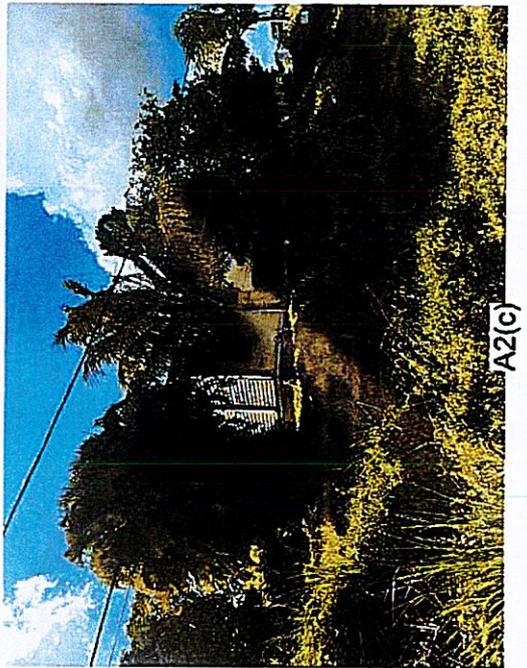
PLAN DE L'ÉTAT ACTUEL DU TERRAIN

PA

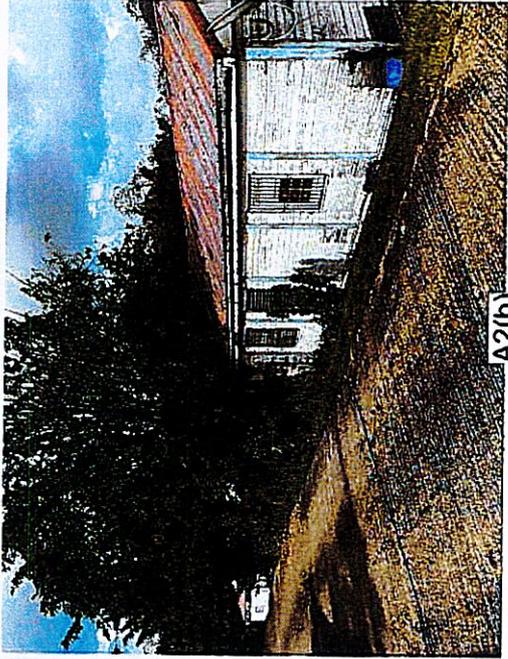




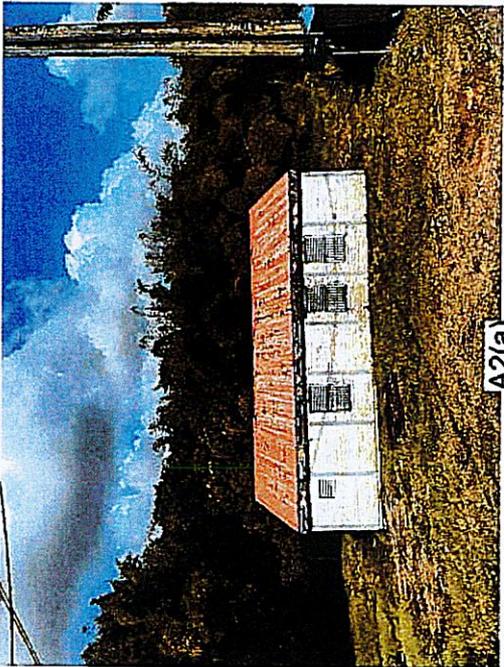
A2(d)



A2(c)



A2(b)



A2(a)

PHOTOS DE BATIMENTS A DEMOUIR

DATE : 04/2015  
 PLAN : PA  
 EXTENSION :  
 N° :  
 MONTAGE :  
 2005/2015 - PLAN 001/15  
 15/02/2015 - CHANGEMENT DE PLAN  
 15/02/2015 - PLAN 001/15

LOTISSEMENT LA JOYAU

15/02/2015

N° national : S19186  
 Ordre des Architectes  
 Conseil régional de la Martinique

BUREAU D'ETUDE TECH. ET ENERGÉTIQUES  
 CETE Ingénierie  
 Résidence Morne Vanille  
 Bd. Ecole II  
 97200 FORT DE FRANCE  
 Tél.: 0596 80 99 17 - Fax: 0596 83 77 29



LUDOVIC BRIGITTE LB ARCHITECTE  
 N° ordre des Architectes: S19186  
 210 Av. du Docteur Maurice Morisse - Cité Dillon  
 97200 FORT DE FRANCE  
 Tél.: 0595 73 54 15  
 ludovic.brigitte@lb-architecte.com



MATRISE D'OEUVRE

SOAME  
 63 rue Victor Sévère  
 2ème étage Cour Fenton  
 97200 FORT DE FRANCE



MATRISE D'OUVRAGE

**SOAME**  
S1111111111  
SOAME  
63 rue Victor Sévère  
2ème étage Cour Perrimon  
97200 FORT DE FRANCE

MAITRISE D'OEUVRE

**LUDOVIC BRIGITTE LB ARCHITECTE**  
N° ordre des Architectes: S19186  
210 Av. du Docteur Maurice Monrose - Cité Dillon  
97200 FORT DE FRANCE  
Tél.: 0596 73 54 15  
ludovic.brigitte@lb-architecte.com

**CETE**  
ingénieur  
BUREAU D'ETUDE TECH. ET ENERGETIQUES  
CETE Ingénierie  
Résidence Marie-Victoire  
Bât. Eclair  
97200 FORT DE FRANCE  
Tél.: 0596 60 99 17 - Fax: 0596 63 77 29

N° national : S19186  
Ordre des Architectes  
Conseil régional de la Martinique

LOTISSEMENT LA JOYAU

Lotissement La Joyau  
1000 m<sup>2</sup> de terrain  
Parcelles 1 à 10

DATE	02/2022
PARSE	PA
COPIER	LEF
PROJET	A
RUE DE LA JOYAU - FORT DE FRANCE	

TITRE  
PHOTOGRAPHIE  
dans l'environnement proche





SOAIME  
63 rue Victor Severe  
2ème étage Cour Cormion  
97200 FORT DE FRANCE

MAITRISE D'OEUVRE



LUDOVIC BRIGITTE LB ARCHITECTE  
N° ordre des Architectes: S19186  
210 Av. du Docteur Maurice Monrose - Cité Dillon  
97200 FORT DE FRANCE  
Tél.: 0596 73 54 15  
ludovic.brigitte@lb-architecte.com

CETE



BUREAU D'ETUDE TECH. ET ENERGETIQUES  
CETE Ingénierie  
Résidence Morne Vanmier  
Bât. Ecole II  
97200 FORT DE FRANCE  
Tél.: 0596 60 99 17 - Fax: 0596 63 77 29

N° national : S19186  
Ordre des Architectes  
Conseil régional de la Martinique

MAJ 2017

LOTISSEMENT LA JOYAU

Lotissement La Joyau  
97200 LA MARTINIQUE  
Lotissement N° 1

DATE	DESIGN
FRANCE	PA
ECHELLE	RECALE A
MODIFICATIFS	
N° 10 2017 - Contenu N. document	

TITRE  
PHOTOGRAPHIE  
dans l'environnement lointain  
N° 10 2017

PA7





**MAITRISE D'OUVRAGE**



**SOAME**  
63 rue Victor Sévère  
2ème étage Cour Perrinon  
97200 FORT DE FRANCE

**MAITRISE D'OEUVRE**



**LUDOVIC BRIGITTE LB ARCHITECTE**  
N° ordre des Architectes: S19186  
210 Av. du Docteur Maurice Monrose - Cité Dillon  
97200 FORT DE FRANCE  
Tél.: 0596 73 54 15  
ludovic.brigitte@lb-architecte.com



**BUREAU D'ETUDE TECH. ET ENERGETIQUES**  
**CETE Ingénierie**  
Résidence Morne Vannier  
Bât. Eole II  
97200 FORT DE FRANCE  
Tél.: 0596 60 99 17 - Fax: 0596 63 77 29

PA 8  
Programme des travaux d'aménagement

N° national : S19186  
Ordre des Architectes  
Conseil régional de la Martinique

AFFAIRE 15-077

**LOTISSEMENT LA JOYAU**

Lieu-dit La Joyau  
97232 LE LAMENTIN  
(Parcelle R 849)

DATE: Oct. 2023  
PHASE: PA  
ECHELLE: -  
INDICE: A

MODIFICATIONS  
16/10/2023 - Création du document  
-

TITRE  
**PROGRAMME D'AMENAGEMENT**

REFERENCE

**PA8**

N° DU DOCUMENT  
**16**

## SOMMAIRE

<b>1. Caractéristiques du terrain .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Terrassement / Voirie .....</b>	<b>2</b>
2.1. Travaux préparatoire .....	2
2.2. Terrassement .....	3
2.3. Voirie .....	3
2.4. Bassins .....	3
<b>3. Assainissement .....</b>	<b>4</b>
3.1. Eaux usées .....	4
3.2. Eaux pluviales .....	4
<b>4. Alimentation en eau potable et incendie .....</b>	<b>5</b>
<b>5. Réseau Téléphone et Télévision .....</b>	<b>5</b>
<b>6. Electricité et Eclairage .....</b>	<b>5</b>
6.1. Electricité .....	5
6.2. Eclairage Public .....	5

## 1. Caractéristiques du terrain

Le terrain est de surface totale environ 20 000 m<sup>2</sup>.

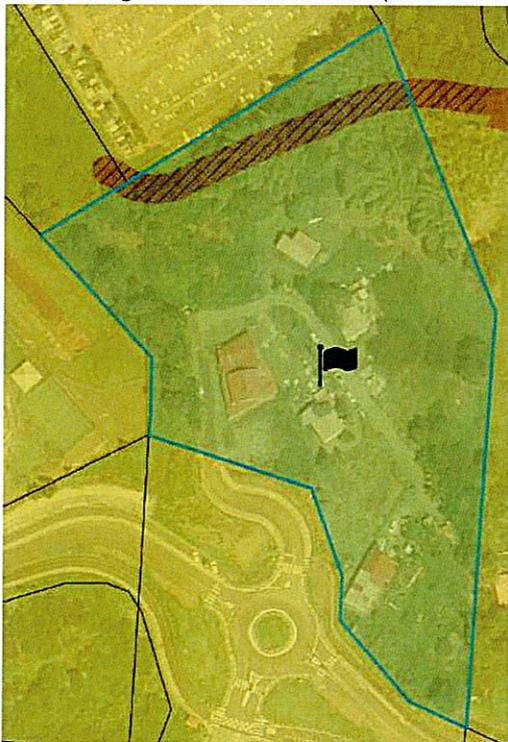
Il présente une pente moyenne vers l'Est d'environ 15%. Mais les pentes sont très variables et le terrain est assez accidenté.

Les ouvrages de soutènement seront évités au maximum.

## 2. Terrassement / Voirie

### 2.1. Travaux préparatoire

L'emprise totale du terrain sera débroussaillée et nettoyée, sauf éventuellement la zone la plus au nord classé orange et bleu selon le PPRN (cour d'eau - aléas inondation fort et mouvement de terrain moyen).



Les arbres existants à conserver dans l'emprise du projet seront protégés. Les autres seront correctement éliminés et évacués.

Les constructions et ouvrages à conserver seront protégés.

Les travaux, notamment la démolition de certaines constructions et les terrassements généraux, seront réalisés en évitant au maximum les gênes et nuisances.

Les voiries existantes pourraient servir pour le chantier.

## 2.2. Terrassement

Les travaux de terrassement concerneraient notamment la réalisation des voiries du lotissement et des bassins d'orage.

La voirie s'adaptera au maximum aux niveaux du terrain naturel pour minimiser les mouvements de terre et les ouvrages de soutènement (c.f. document PA5 « profil en long » joint au dossier).

## 2.3. Voirie

La voirie sera en enrobé ou en béton, le dimensionnement sera à confirmer par une étude géotechnique spécifique.

Le premier tronçon de la voie d'accès sera à 2 voies de largeur 3.50m chacune, avec deux trottoirs de 1.50 m et 1.00 m, donc une emprise totale de 9.50m.

Le deuxième tronçon aura en plus une plateforme de places parkings de 5m de largeur, avec les 2 accotement à 1.50m, d'où une emprise totale de 15m.

Le 3<sup>ème</sup> tronçon aura une voie de circulation à sens unique de largeur 3.50m, avec des places de stationnement latérales de largeur 2.00m et deux trottoirs de 1.50 m et 1.00m, d'où une emprise totale de 8.00 m (c.f. document joint PA5).

La voie d'accès sera raccordée sur l'amorce existante à partir du rond-point de la voie communale. Cette amorce sera partiellement reprise et élargie au niveau du raccordement.

La voie et les parkings présenteront des pentes en long et en travers suffisantes (2% minimum) pour assurer un bon écoulement des eaux de ruissellement.

Une signalisation horizontale et verticale comprenant la matérialisation des places de parkings sera mise en place conformément aux normes routières en vigueur.

## 2.4. Bassins

D'après le dossier loi sur l'eau établie par EGIS (annexé au dossier), 2 bassins d'orage sont prévus :

Un bassin nord avec les caractéristiques approximatives suivantes :

- ✓ accès depuis la voirie du lotissement
- ✓ volume de rétention 234 m<sup>3</sup>
- ✓ hauteur d'eau 1.30m
- ✓ niveau du fond 100.80 ngm
- ✓ débit entrant 270 l/s
- ✓ débit de fuite 100 l/s
- ✓ évacuation du débit de fuite et du trop-plein vers le tronçon canalisé de la ravine au nord du projet (canal existant de largeur 1.40m, de profondeur 2.20m et de fil d'eau +95.00 ngm).

Un bassin sud avec les caractéristiques approximatives suivantes :

- ✓ accès depuis la route communale (validé par la CACEM)
- ✓ volume de rétention 255 m<sup>3</sup>
- ✓ hauteur d'eau 1.30m
- ✓ niveau du fond 100.30 ngm
- ✓ débit entrant 260 l/s

- ✓ débit de fuite 80 l/s
- ✓ évacuation du débit de fuite et du trop-plein dans un regard (fe 99.03 ngm) du réseau publique sur la voie communale (validé par la CACEM).

Ces deux bassins seront de type souple, à géomembrane EPDM étanche. Ils nécessiteraient des soutènements souples amont ou aval selon la configuration.

Chaque bassin sera clôturé et équipé d'un portail d'accès et d'une voie de circulation périphérique stabilisée de largeur 2.50m.

### **3. Assainissement**

#### **3.1. Eaux usées**

Un regard de branchement est prévu en attente au droit du point bas de chaque lot pour raccordement en gravitaire aux collecteurs du lotissement.

Ces collecteurs seront raccordés au réseau existant qui arrive depuis le nord du projet (entre le cimetière et le collège) et le contourne vers l'est.

Le tronçon du réseau existant situé sur l'emprise du bassin nord serait à dévier.

#### **3.2. Eaux pluviales**

Un regard de branchement est prévu en attente au droit du point bas de chaque lot pour raccordement en gravitaire aux collecteurs du lotissement.

Ces collecteurs récupèrent aussi les eaux des voiries via des regards avaloirs.

Les collecteurs situés au nord du lotissement se rejettent dans le bassin nord.

Ceux situés au sud du lotissement se rejettent dans le bassin sud.

Les 2 bassins versant sont séparés par une ligne haute naturelle.

La pollution des eaux pluviales est supposée inférieure au seuil admissible pour un rejet dans le milieu naturel sans traitement.

Le dimensionnement des ouvrages hydrauliques prend en compte la méthode rationnelle de calculs hydrauliques. La période de retour est de 10 ans

#### **4. Alimentation en eau potable et incendie**

Un réseau principal en DN140 arrive depuis le nord du lotissement (entre le cimetière et le collège) et alimente le poteau incendie existant et les maisons existantes sur l'emprise du projet.

Une servitude a été intégrée au projet du lotissement pour maintenir ce réseau public jusqu'à la voie d'accès du lotissement. A partir de là, un nouveau réseau de distribution sera créé pour alimenter le nouveau poteau incendie et les lots projetés.

Un compteur individuel sera mis en place au droit de chaque lot.

Le poteau incendie sera mis en place environ au milieu de l'opération. Les débits et pressions devraient être suffisants.

Le réseau d'eau potable et de défense incendie sera réalisé en PVC pression.

#### **5. Réseau Téléphone et Télévision**

Les réseaux Télécom et Télévision seront enterrés à l'intérieur de l'opération et raccordés sur les réseaux existants au sud de l'opération.

Des attentes suffisantes seront mises en place afin de desservir tous les lots.

Le projet sera soumis à l'approbation du concessionnaire avant exécution.

#### **6. Electricité et Eclairage**

##### **6.1. Electricité**

Le raccordement de l'opération en électricité sera réalisé à partir du point de livraison défini par EDF, et prévu pour l'instant par un poste transfo à créer à l'entrée du lotissement.

A partir de ce poste, un réseau de basse tension enterré distribuera l'ensemble des lots.

Tous les supports existants à l'intérieur du lotissement seront supprimés.

Le projet sera soumis à l'approbation du concessionnaire avant exécution.

##### **6.2. Eclairage Public**

Un réseau d'éclairage public est prévu au droit de la voirie du lotissement.

Il sera constitué de mâts routiers de hauteur 6.00m, avec une répartition adéquate tous les 18m environ.

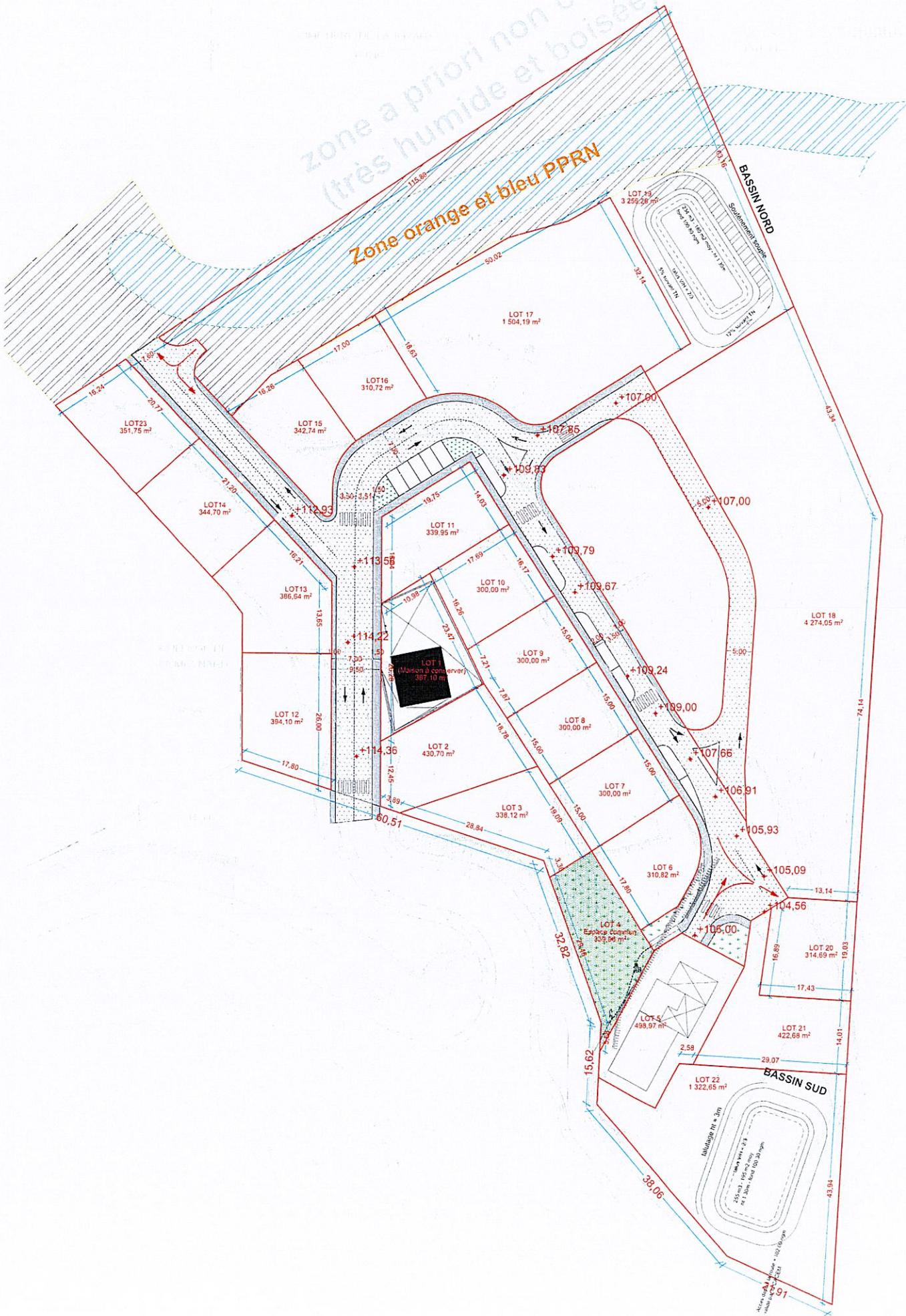
Ces mâts seront correctement fondés et raccordés au réseau enterré. Ils porteront les luminaires qui seront commandés depuis l'armoire d'éclairage à mettre en place au droit du poste transfo.

**Fin du programme des travaux VRD**



zone à priori non constructible  
(très humide et boisée)

Zone orange et bleu PPRN



MAITRISE D'O

S  
63 rue V  
2ème étage C  
91200 FORT L

MAITRISE D'

LUDOVIC BRIGITTE LE M  
N° 1910 des Architectes  
210 Av. du Docteur Edouard Belin  
91200 FORT L  
Tel. 03 45 55 55 55  
ludovic.brigitte@le-m.com

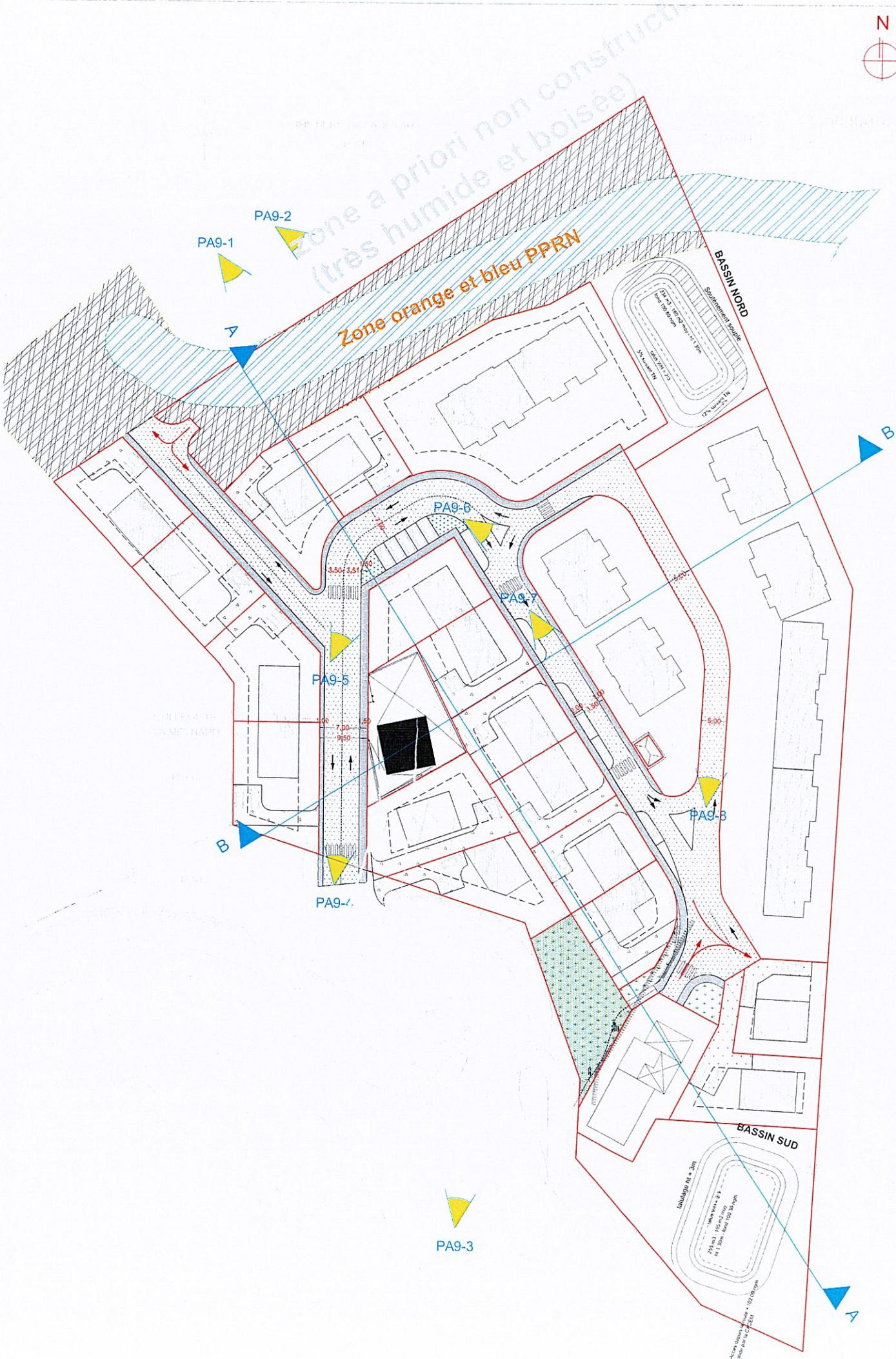


BUREAU D'ETUDE TECH. ET ENER  
CETE  
Horservice SA  
11200 FORT L  
Tel. 03 45 55 55 55 - Fax 03

N° national 519196  
Ordre des Architectes  
Conseil régional de la Marche

LOTISSEMENT LA J





MAITRISE D'OU

S

MAITRISE D'

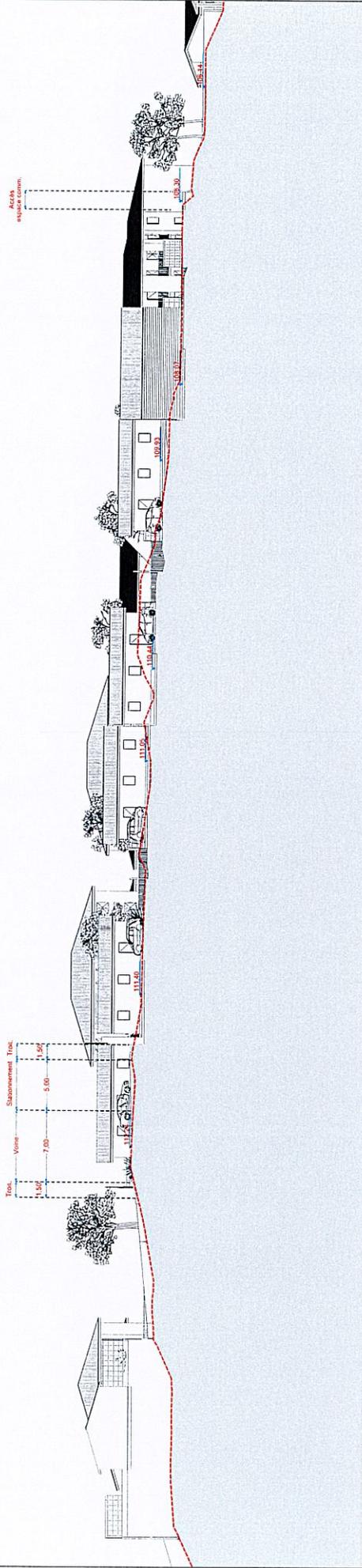
LUDOVIC BRIGITTE LA F  
 N° 1010 des Architectes  
 210 Av. du Docteur Edouard Moitte  
 97200 FORT C  
 Tel. 05  
 ludovic.brigitte@bcb.fr

**CETE**  
 BUREAU D'ETUDE TECH. ET ENER  
 CETE  
 HENRIETTE, MC  
 97200 FORT C  
 Tel. 05/96 00 99 17 - Fax 05

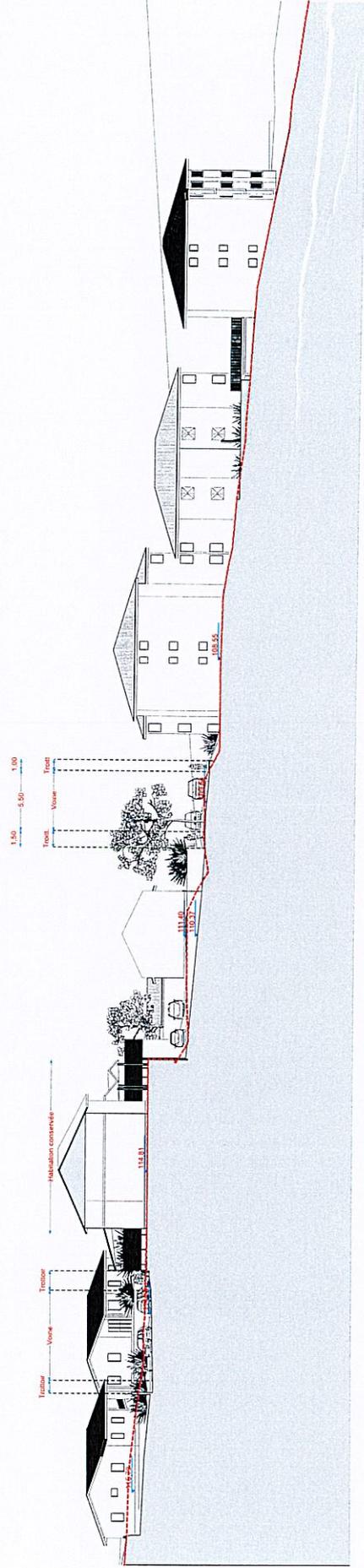
N° national S19106  
 Ordre des Architectes  
 Conseil régional de la Martinique

LOTISSEMENT LA JC





Coupe A-A



Coupe B-B



# PROFIL EN LONG VOIE D'ACCES

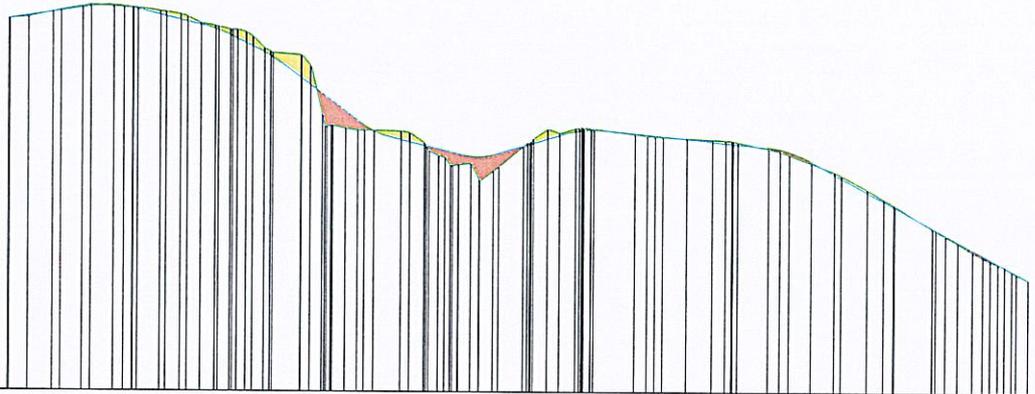


Profil dessiné par MM

Profil n°: 1

Echelle en X : 1/500

Echelle en Y : 1/100

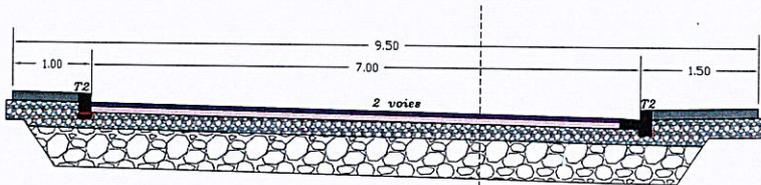


PC : 100,00 m

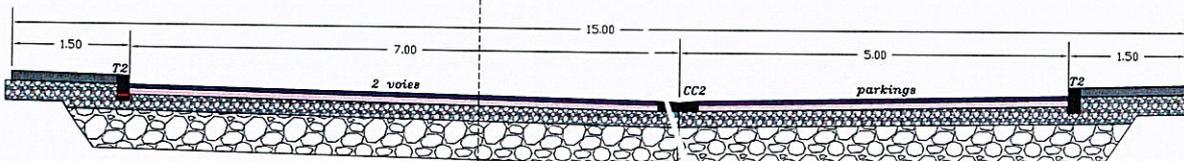
Numéro de profils en travers	P01	P02	P03	P04	P05	P06	P07	P08	P09	P10	P11	P12	P13	P14	P15	P16	P17	P18	P19	P20	P21	
Altitudes TN	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	
Altitudes Projet	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	114,45	
Ecartis TN - Projet	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Distances partielles Projet	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	
Distances cumulées Projet	10,00	20,00	30,00	40,00	50,00	60,00	70,00	80,00	90,00	100,00	110,00	120,00	130,00	140,00	150,00	160,00	170,00	180,00	190,00	200,00	210,00	
Pentes et rampes	BAIRE L = 16,00 m P = 3,00 %		MC = +100,00 L = 8,00 m		PENTE L = 13,50 m P = 2,00 %		PENTE L = 15,00 m P = 1,00 %		PENTE L = 14,00 m P = 1,00 %		RAMPPE L = 12,00 m P = 1,00 %		MC = +100,00 L = 8,00 m		PENTE L = 31,50 m P = 2,00 %		MC = +100,00 L = 8,00 m		PENTE L = 41,37 m P = 10,00 %			
Alignements droits et courbes	DROITE L = 60,00 m										DROITE L = 9,00 m		DROITE L = 102,00 m									

## PROFILS EN TRAVERS

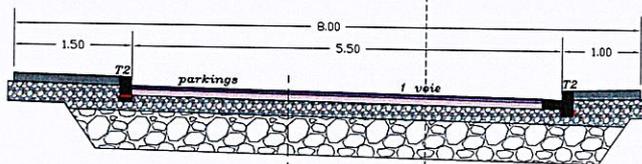
Coupe 1-1 sur voie d'accès - tronçon 1 - 2 voies



Coupe 2-2 sur voie d'accès - tronçon 2 - 2 voies + parkings



Coupe 3-3 sur voie d'accès - tronçon 3 - 1 voie + parkings



Voirie et piste cyclable  
 BB 5cm  
 CB 8cm  
 GNT 0/31.5 20cm  
 GNT 0/100 ép 50cm  
 Géotextile classe 5 mini

LOTISSEMENT LA JOYAU  
 PERMIS DE LOTIR

M. Ouvrage : SOAME  
 BET : CETE Ing

PA 5  
 PROFILS SUR VOIRIES

Date 13/10/2023  
 Echelle : VAR 13





SOAIME  
63 rue Victor Sévère  
2ème étage Cour Perronn  
97200 FORT DE FRANCE



LUDOVIC BRIGITTE LB ARCHITECTE  
N° ordre des Architectes : S19186  
210 Av. du Docteur Maurice Monrose - Cité Dillon  
97200 FORT DE FRANCE  
Tel.: 0596 73 54 15  
ludovic.brigitte@lb-architecte.com

CETE

ingénierie

BUREAU D'ETUDE TECH. ET ENERGETIQUES  
CETE Ingénierie  
Résidence Morné Vanmer  
Bât. Ecole II  
97200 FORT DE FRANCE  
Tel.: 0596 60 99 17 - Fax: 0596 63 77 29

N° national : S19186  
Ordre des Architectes  
Conseil régional de la Martinique

LOTISSEMENT LA JOYAU

Lotissement La Joyau  
Parcelles 1 à 10  
Fort de France

DATE	05/2023
PHASE	PA
ÉCHELLE	
REVISION	A
MISE EN ŒUVRE	
N° de 2023 - Ouvre le N. 10000001	

TITRE

DOCUMENT GRAPHIQUE

Hypothèse d'implantation - Vue depuis le SUD

PA9

N° D'OUVRAGE 23

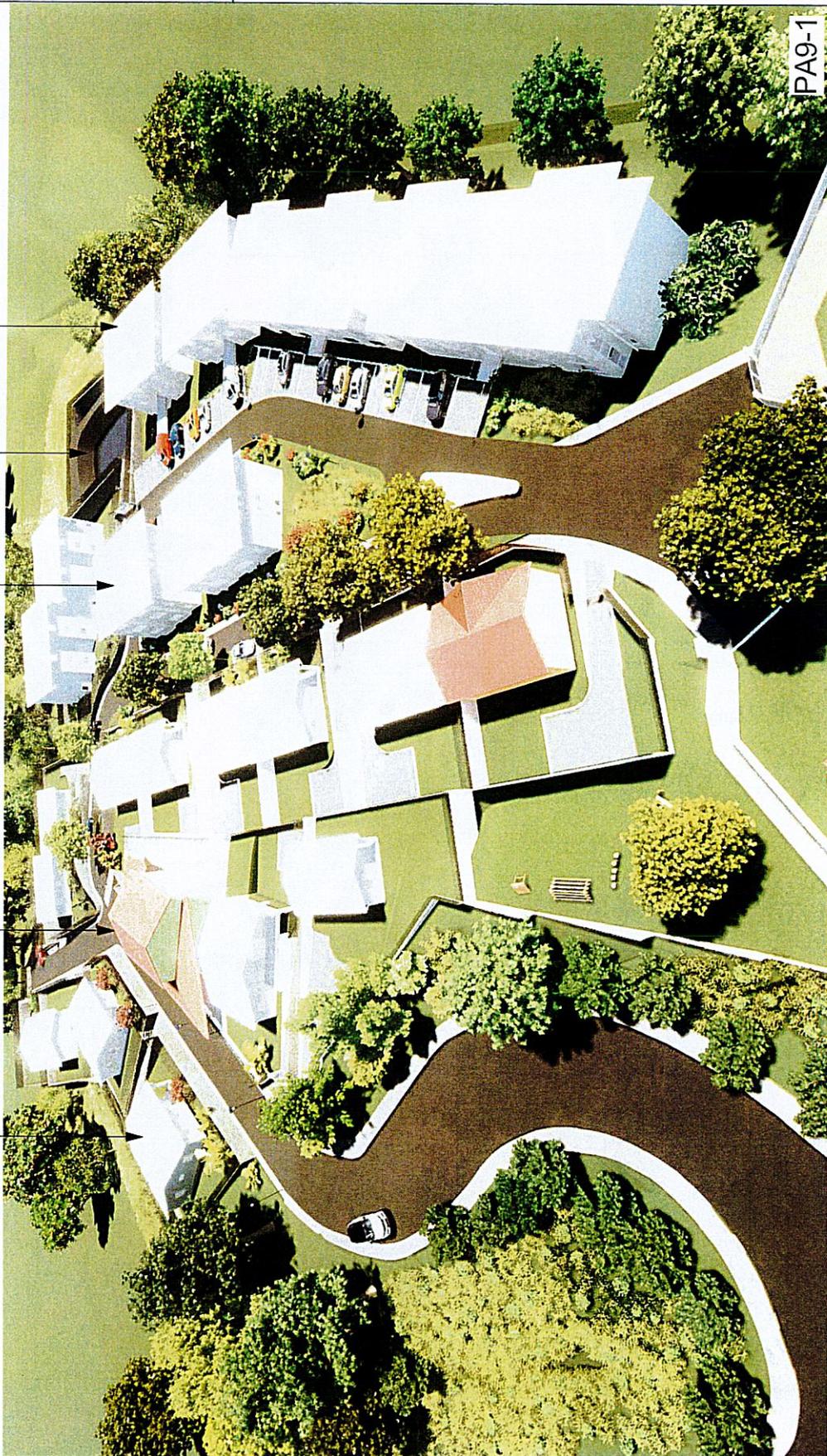
Futur programme  
Logements collectifs

Bassin de rétention  
NORD

Futur programme de villas  
LLS

Construction conservée

Futur programme de villas  
LLS



PA9-1

MAITRISE D'OUVRAGE



SOAME  
63 rue Victor Sévère  
2ème étage Cour Perrimon  
97200 FORT DE FRANCE

MAITRISE D'OEUVRE



LUDOVIC BRIGITTE LB ARCHITECTE  
N° ordre des Architectes : S19186  
210 Av. du Docteur Maurice Monrose - Cile Dillon  
97200 FORT DE FRANCE  
Tél. : 0596 73 54 15  
ludovic.brigitte@lb-architecte.com



CETE  
BUREAU D'ETUDE TECH. ET ENERGETIQUES  
CETE Ingénierie  
Résidence Morne Vanier  
Bât. Ecole II  
97200 FORT DE FRANCE  
Tél. : 0596 60 99 17 - Fax : 0596 63 77 29

N° national : S19186  
Ordre des Architectes  
Conseil régional de la Martinique

APPAREIL 19/2017

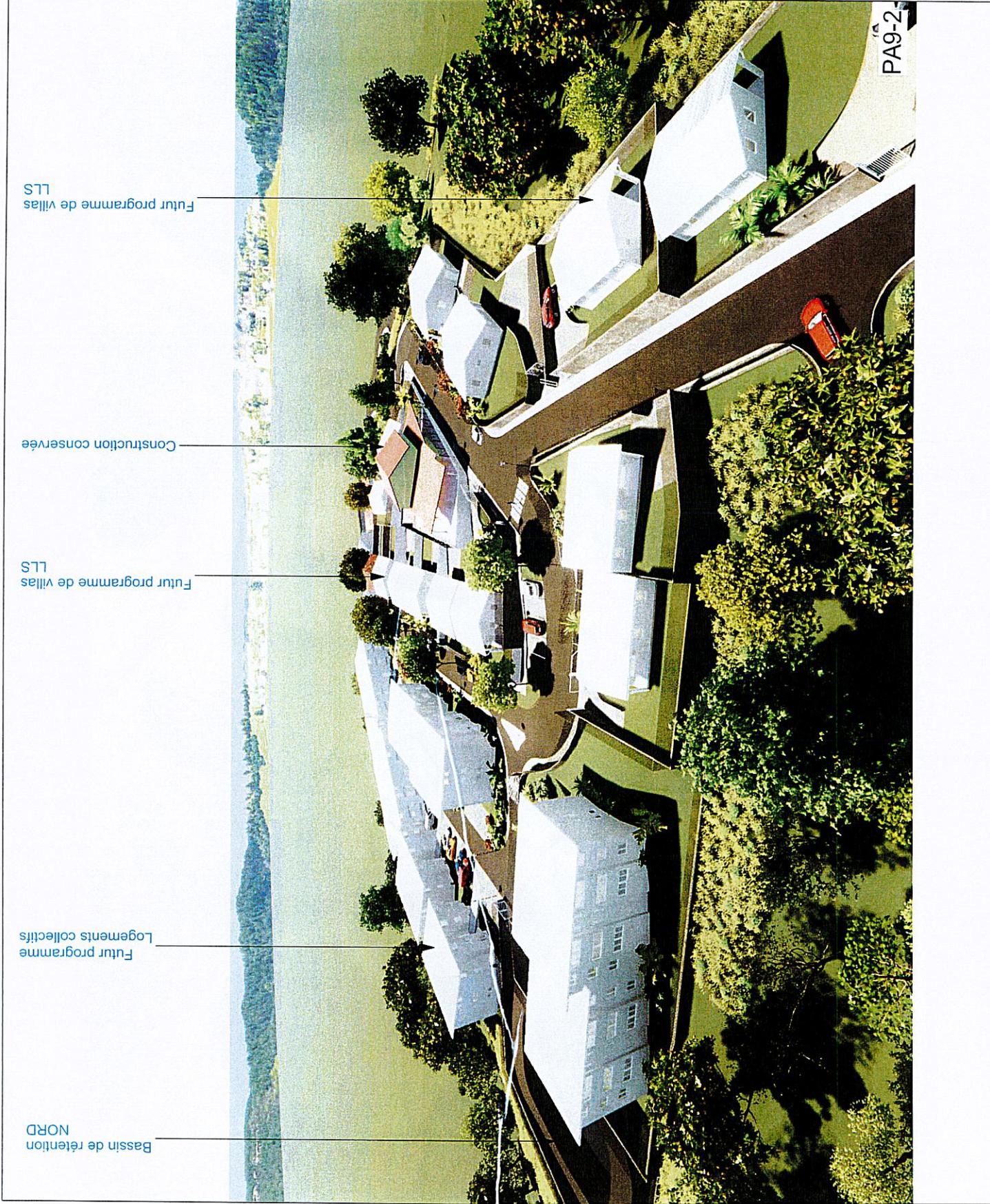
LOTISSEMENT LA JOYAU

DATE	06/2017
PHASE	PA
FORME	ANCIEN A
NUMEROUS	10/10/2017 - C/Urbanisme-Adm/Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE  
Hypothèse d'implantation - Vue depuis le NORD

PA9

24



Bassin de rétention  
NORD

Futur programme  
de villas LLS

Logements collectifs

Futur programme de villas  
LLS

Construction conservée

Futur programme de villas  
LLS

PA9-2

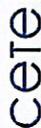


SOAME  
63 rue Victor Sévère  
2ème étage Cour Perrimon  
97200 FORT DE FRANCE

MAITRISE D'OEUVRE



LUDOVIC BRIGITTE LB ARCHITECTE  
N° ordre des Architectes: S19186  
210 Av. du Docteur Maurice Monrose - Cité Dillon  
97200 FORT DE FRANCE  
Tel.: 0596 73 54 15  
ludovic.brigitte@lb-architecte.com



CETE  
BUREAU D'ETUDE TECH. ET ENERGETIQUES  
CETE Ingénierie  
Résidences Morne Vanner  
Bât. Ecole II  
97200 FORT DE FRANCE  
Tel.: 0596 60 99 17 - Fax: 0596 63 77 29

N° national : S19186  
Ordre des Architectes  
Conseil régional de la Martinique

APPAREIL 10/17

LOTISSEMENT LA JOYAU

Lotissement La Joyau  
97200 FORT DE FRANCE  
APPAREIL 10/17  
DATE: 05/2015  
BASE: PA  
ECHAPEL: BERCÉ, A  
INDICATIONS: 10/2015 - Cadrage du document

TITRE  
DOCUMENT GRAPHIQUE  
Hypothèse d'implantation  
MERECRE

PA9

N° de document: 23

Bassin de rétention  
NORD

Futur programme  
Logements collectifs

Futur programme de villas  
LLS

Construction conservée

Futur programme de villas  
LLS



PA9-3



SOAME  
63 rue Victor Sévère  
2ème étage Cour Perrimon  
97200 FORT DE FRANCE



LUDOVIC BRIGITTE LB ARCHITECTE  
N° ordre des Architectes, S19186  
210 Av. du Docteur Maurice Morne Ecole Jile Dillot  
97200 FORT DE FRANCE  
Tél. : 0596 73 54 15  
ludovic.brigitte@lb-architecte.com



BUREAU D'ETUDE TECH. ET ENERGÉTIQUES  
CETE Ingénierie  
Résidence Morne Vanmier  
Bât. Ecole II  
97200 FORT DE FRANCE  
Tél. : 0596 60 99 17 - Fax : 0596 63 77 29

N° national : S19186  
Ordre des Architectes  
Conseil régional de la Martinique

AFFAIRE 79177

LOTISSEMENT LA JOYAU

DATE : 01/2022  
PROJET : PA  
PROJETÉ :  
PROJETÉ A :  
PROJETÉ B :  
PROJETÉ C :  
PROJETÉ D :  
PROJETÉ E :  
PROJETÉ F :  
PROJETÉ G :  
PROJETÉ H :  
PROJETÉ I :  
PROJETÉ J :  
PROJETÉ K :  
PROJETÉ L :  
PROJETÉ M :  
PROJETÉ N :  
PROJETÉ O :  
PROJETÉ P :  
PROJETÉ Q :  
PROJETÉ R :  
PROJETÉ S :  
PROJETÉ T :  
PROJETÉ U :  
PROJETÉ V :  
PROJETÉ W :  
PROJETÉ X :  
PROJETÉ Y :  
PROJETÉ Z :

TITRE  
DOCUMENT GRAPHIQUE  
Hypothèse d'implantation

PA9

26

